

Représentant / formulaire obligatoire

M ou Mme Nom : Prénom : Date de Naissance : __ / __ / ____

Email :@.....

Tél Portable : __ / __ / __ / __ / __ Tél Fixe : __ / __ / __ / __ / __

Catégorie socio-professionnelle :

- Artisan Cadre Cadre dirigeant Chômeur Commerçant Employé-ouvrier
 Etudiant Fonctionnaire Intermittent Prof. libérale Retraité Sans profession

Voulez-vous recevoir la Newsletter du CRL10 : OUI NON

ADRESSE

N° : Rue :

Complément d'adresse :

Ville : Code postal :

Profession :

Comment avez-vous connu les centres Paris Anim' du 10ème ?

- Ancien usager Relation Quartier Mairie du 10 Paris.fr
 Site CRL10 Facebook Presse Affiches/flyers

Êtes-vous disponible pour participer en qualité de Bénévole à des manifestations ponctuelles : OUI NON

Ancien usager : OUI NON

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S)	JOUR(S) ET HEURE(S)	CENTRE DE L'ACTIVITÉ	MONTANT
ADHÉSION VOLONTAIRE A L'ASSOCIATION CRL10 (une par famille)			8€
FRAIS D'INSCRIPTION			2€
TOTAL			

Conjoint(e) / facultatif, à renseigner uniquement lorsqu'il ou elle s'inscrit à une activité

M ou Mme Nom : Prénom : Date de Naissance : __ / __ / ____

Email :@.....

Tél Portable : __ / __ / __ / __ / __ Tél Fixe : __ / __ / __ / __ / __

Catégorie socio-professionnelle :

- Artisan Cadre Cadre dirigeant Chômeur Commerçant Employé-ouvrier
 Etudiant Fonctionnaire Intermittent Prof. libérale Retraité Sans profession

Profession :

ADRESSE (SI DIFFÉRENTE DU REPRÉSENTANT LÉGAL)

N° : Rue : Complément d'adresse :

Ville : Code postal :

Profession :

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S)	JOUR(S) ET HEURE(S)	CENTRE DE L'ACTIVITÉ	MONTANT

Enfant 1 /

facultatif, à renseigner uniquement lorsqu'il ou elle s'inscrit à une activité

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : ___ / ___ / _____

Email :@.....

Tél Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Tél Fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

ADRESSE (SI DIFFÉRENTE DU REPRÉSENTANT LÉGAL)

Ville :

Code postal :

Rue : N° :

Complément d'adresse :

Scolarisation :

Non-scolarisé

Écolier

Collégien

Lycéen

Étudiant

Établissement fréquenté :

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S)	JOUR(S) ET HEURE(S)	CENTRE DE L'ACTIVITÉ	MONTANT

Enfant 2 /

facultatif, à renseigner uniquement lorsqu'il ou elle s'inscrit à une activité

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : ___ / ___ / _____

Email :@.....

Tél Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Tél Fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

ADRESSE (SI DIFFÉRENTE DU REPRÉSENTANT LÉGAL)

Ville :

Code postal :

Rue : N° :

Complément d'adresse :

Scolarisation :

Non-scolarisé

Écolier

Collégien

Lycéen

Étudiant

Établissement fréquenté :

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S)	JOUR(S) ET HEURE(S)	CENTRE DE L'ACTIVITÉ	MONTANT

Enfant 3 /

facultatif, à renseigner uniquement lorsqu'il ou elle s'inscrit à une activité

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : ___ / ___ / _____

Email :@

Tél Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Tél Fixe : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

ADRESSE (SI DIFFÉRENTE DU REPRÉSENTANT LÉGAL)

Ville :

Code postal :

Rue : N° :

Complément d'adresse :

Scolarisation :

Non-scolarisé

Écolier

Collégien

Lycéen

Étudiant

Établissement fréquenté :

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S)	JOUR(S) ET HEURE(S)	CENTRE DE L'ACTIVITÉ	MONTANT

Au moment de m'inscrire, je choisis

L'ADHÉSION

Le CRL10 est une association d'Éducation Populaire. La ville de Paris lui fait confiance depuis plus de vingt ans pour gérer les centres Paris Anim' du 10^{ème}.

► POURQUOI ADHÉRER ?

Le CRL10, ce sont 3000 adhérents qui affirment ensemble la légitimité et la liberté de l'action menée par l'association : en adhérent, vous soutenez les valeurs de l'éducation populaire à nos côtés.

► ADHÉRENT ET BÉNÉVOLE ?

En adhérent, vous faites à présent également partie de la "maison" ; vous êtes au coeur de la vie associative, vous pouvez contribuer, agir utilement, mettre en pratique vos valeurs ou bien vos passions. Vous avez le choix de vous investir un peu, beaucoup ou passionnément dans les domaines qui vous correspondent le mieux (culture, social, enfance, jeunesse,...).

Vous vous faites connaître, et vos actions sont valorisées, par exemple via le Passeport Bénévole®, véritable levier dans les parcours étudiants et professionnels.



► QUELS AVANTAGES À L'ADHÉSION ?

- Voter aux Assemblées Générales du CRL10, qui valident les décisions du CA et élisent ses membres
- Intégrer les Conseils de Maisons où s'élaborent les projets d'animation de mon centre.
- La possibilité d'être élu.e au Conseil d'Administration (qui décide de l'organisation et de la gestion des quatre centres)
- Bénéficier de tarifs préférentiels pour les spectacles du CRL10, d'invitations à nos soirées festives, de sorties découvertes et de séjours...

Conditions générales d'inscription aux activités saison 2019/2020

► L'ADHÉSION :

Comme dans toute association, la cotisation de 8€ est fondamentale : elle concrétise son « adhésion » à l'objet décrit dans ses statuts : [...] favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, notamment dans les principes de l'éducation populaire, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire, organiser et promouvoir dans un but pédagogique, social et culturel des activités répondant aux besoins des habitants, assurer la gestion des locaux et établissements socio-éducatifs, existants ou à créer dont l'administration lui a été confiée ou pourrait lui être confiée. [...]

L'association CRL10 agit aussi pour l'animation de la vie de la Cité (Voix sur Berges, Festival 10 de Chœurs, Carnaval des Ecoles, Printemps des Rues, Fête de la musique, ...). Elle est amenée à gérer à partir du 1er septembre 2017 une nouvelle Délégation de Service Public pour la Ville de Paris pour 5 ans.

► TARIFS DES ACTIVITÉS

C'est la Ville de Paris qui établit chaque année une nouvelle grille tarifaire. Toutes les activités courantes sont soumises à l'application du quotient familial modulé selon les revenus, l'activité, la durée, la tranche d'âge (plus ou moins 26 ans) en favorisant la justice sociale et en permettant que toutes les catégories de publics puissent avoir accès à l'offre de loisirs des Centres Paris Anim' (se reporter aux grilles tarifaires).

Le montant des activités courantes est calculé sur l'ensemble de la saison, payable à l'année, du lundi 16 septembre 2019 au dimanche 28 juin 2020.

Certains tarifs de stages et sessions de stages ne sont pas soumis à l'application du quotient (un tarif horaire unique ou forfaitaire est appliqué pour les stages).

Les tarifs tiennent compte des vacances scolaires, des jours fériés, des absences pour maladie des animateurs techniciens et des fermetures pour problèmes techniques des équipements sportifs. Nous assurons ainsi un minimum de 28 séances annuelles. En cours d'année, les tarifs sont calculés « prorata temporis » entre novembre 2019 et juin 2020.

Les frais de gestion et d'inscription : Ces frais sont obligatoires et payables lors de la première inscription. Ils s'élèvent à 2€ par famille.

Durant les vacances scolaires, des modules de stages sont proposés à tous.

► COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous pouvez vous inscrire de deux manières, en fonction du choix de votre activité (attention : certaines activités ne peuvent pas être mise en ligne)

1- Sur Internet : <https://crl10.aniapp.fr/>

Votre compte famille et votre dossier QF devront avoir été préalablement constitués et validés.

2- Dans l'un des quatre centres Paris Anim' du 10e

Vous pouvez procéder à l'ensemble de vos inscriptions dans un seul centre, sans avoir à vous déplacer dans le ou les centres où sont dispensées vos activités.

Quand ? Dès le 11 Juin (tous les détails jours/horaires sur www.crl10.net)

Les personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas fournir de pièces justificatives de leur situation, se verront appliquer automatiquement le tarif 10 de la grille des quotients familiaux.

Le quotient familial est calculé lors de l'inscription sur la base du dernier avis d'imposition. Il ne peut être modifié en cours d'année, malgré des changements de situation. Il s'applique à tous, parisiens ou non.

Le personnel du CRL10 est astreint à la confidentialité des informations fournies par les usagers.

► MOYENS DE PAIEMENT

Le paiement des activités s'effectuera annuellement (sept 19 à juin 20) (un tarif proratisé se déclenche au 1er novembre 2019)

1- Inscriptions en ligne : le paiement doit obligatoirement être effectué par Carte Bancaire (Des frais de gestion "Mangopay" seront facturés en sus, représentant 2.3% de la somme).

Le mode de paiement utilisé lors de l'inscription en ligne est définitif et ne pourra pas être changé ultérieurement (y compris par les chèques des comités d'entreprise).

2- Dans les quatre centres Paris Anim' du 10e

Pour des raisons de sécurité, nous recommandons aux usagers tous les modes de paiement ci-dessous, en limitant le paiement en espèces.

> par chèque bancaire, par carte bancaire ou par chèques vacances (ANCV), coupons sport (ANCV).

> par chèques bancaires lors de l'inscription

> par carte bleue (si l'utilisateur a souscrit à l'option paiement en 3 fois auprès de son établissement bancaire).

Une aide de la CAF est prévue sous certaines conditions : être âgé de 11 ans à 17 ans et être bénéficiaire du Ticket Loisirs.

► REMBOURSEMENT

Les activités ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un document officiel ou médical dans les 48 heures consécutives à l'arrêt de l'activité pour raison médicale, pour un déménagement ou perte d'emploi et sur présentation de justificatifs. Aucun remboursement partiel ne pourra être envisagé (arrêt momentané de l'activité).

Nous pouvons être amenés à annuler une activité notamment si elle ne réunit pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, l'association procède à un remboursement par chèque bancaire total ou partiel, des sommes perçues, se libérant ainsi de tout engagement.

Nous nous réservons la possibilité de vous proposer une activité ou un horaire de substitution, si nous constatons que votre inscription ne correspond pas au niveau adéquat (les erreurs lors des inscriptions en ligne sont possibles, nous saurons vous en faire part dès les premières séances et pourrions vous proposer le remboursement, si aucune autre option n'est trouvée)

► RESPONSABILITÉ LORS DES ACTIVITÉS

L'association CRL10 n'est responsable des mineurs que pendant les activités. Tout enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité.

► DROIT À L'IMAGE

Lors de votre inscription ou celle d'un enfant mineur par le représentant légal, vous acceptez que l'image, ou celle de l'enfant, prise lors des activités ou événements organisés par les centres Paris Anim' du 10e soit utilisée sur les supports de communication (brochure, affiche, site Internet, documents édités par la Mairie de Paris).

Sur simple demande écrite auprès d'un des Centres Paris Anim' tout participant peut demander à ce que son image ne soit pas utilisée.

Important

La Direction du CRL10 décline toute responsabilité en cas de :

> fermeture des équipements sportifs de la Ville de Paris où se déroulent ses activités. Les usagers ne pourront prétendre au remboursement des sommes versées du fait de cette fermeture, en cas de force majeure ou imposée par le délégataire.

En cas de litige, le médiateur de la Ville de Paris pourra être saisi.

> perte ou vol de tout objet de valeur dans ses locaux ou dans les équipements sportifs de la Ville de Paris.

► CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

Conformément à la nouvelle réglementation RGDP (Règlement européen sur la protection des données) du 25 mai 2018, le CRL10 garantit la sécurité et la confidentialité strictes des données et documents qui lui sont confiés. Ceux-ci le sont au seul titre du traitement administratif des inscriptions et ne sauraient aucunement être utilisés à d'autres fins ou être communiqués à des sites tiers.

Tout usager dispose en outre d'un droit de modification intégral sur les données le concernant, via son espace personnel sécurisé sur l'interface d'inscription en ligne <https://crl10.aniapp.fr/>.

Via cette interface, il peut également souscrire ou non aux newsletters de l'association, dont la vocation est l'information sur les activités, inscriptions, stages et opérations culturelles et citoyennes menées par le CRL10 ; il lui est également possible de se désinscrire aux courriels via un bouton « Se désinscrire » systématiquement présent à la fin de chacun de ces courriels.

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION :

◆ Pour le calcul du QF, par ordre de priorité : soit une notification de tranche tarifaire de la Caisse des Écoles de moins de 1 an, soit une attestation de la CAF de moins de 3 mois, soit votre dernier avis d'imposition (document original).

◆ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité aquatique ou nécessitant d'une licence sportive.

Je soussigné (e) M, Mme,
déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et avoir pris toutes les garanties et les dispositions pour la pratique des activités choisies.

Signature:

Paris, le ___ / ___ / 20__